



Flines-les-Râches, le 10 avril 2018

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2018

Le Conseil Municipal, présidé par Madame Annie Goupil, Maire, s'est réuni le lundi 26 mars 2018 suite à la convocation du 15 mars 2018.

Présents : MM. Annie Goupil, Annie Monnier, Jean-Paul Copin, Annick Bigourd, Patricia Vanneste, Dominique Prévost, Muriel Doudok, Georges Pot, Micheline Mession, Jean-Michel Montois, Jean-Marie Tricot, Pierre Dhinaut, Nathalie Lenotte-Dhainaut, Fanny Chrétien, Dominique Dargelly, Valérie Morelle, Christian Coulon, Noëllie Rapisarda, Jean-Michel Zabinski, Nathalie Serpillon.

Excusés :

M. Yves Fauquette, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Jean-Marie Tricot.

Mme Annie Butruille, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Michel Montois.

M. Simon Lesur, Conseiller Municipal, excusé, donne pouvoir à Dominique Prévost.

Mme Cathie Trichot, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Muriel Doudok.

Mme Véronique Pollet, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Annick Bigourd.

Mme Martine Kaczmarek, Conseillère Municipale, excusée, donne pouvoir à Jean-Michel Zabinski.

Absentes : Danièle Miroir, Florence Knockaert.

Secrétaire de séance : Valérie Morelle

En ouverture de séance, Madame le Maire demande à l'assemblée de respecter une minute de silence à la mémoire de Monsieur René Guérez, Adjoint au Maire, décédé le 28 février dernier.

Madame le Maire informe ensuite l'assemblée de la démission de Monsieur Guillaume Dufour de son mandat de conseiller municipal suite à son déménagement dans une autre région.

Étaient à l'ordre du jour, les points suivants :

I/ Adoption du procès verbal du conseil du 08 février 2018

Sans observation, ce procès verbal est adopté à l'unanimité.

II/ Nomination d'un conseiller municipal suite au décès de Monsieur René Guérez

Suivante sur la liste, Madame Valérie Morelle est désignée conseillère municipale en remplacement de Monsieur René Guérez.

III/ Vacance du poste du 5^{ème} adjoint

Suite au décès de Monsieur René Guérez, le poste de 5^{ème} adjoint est vacant. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas pourvoir au remplacement de ce poste, les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} adjoints montant d'un rang.

IV/ Finances communales

a) Amortissement des biens acquis en 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir les biens acquis en 2017 pour 126.000€, amortissements des années antérieures indus.

b) Taux d'imposition communaux

Sur proposition de Madame le Maire, en application du rapport d'orientations budgétaires du 8 février dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux cette année.

c) Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renouvelle ses subventions aux associations au même montant que l'année dernière malgré la conjoncture économique.

d) Tarifs communaux

Cette année encore, les tarifs communaux n'augmenteront pas pour éviter de surcharger le budget des ménages.

e) Budget primitif 2018

Madame le Maire présente le projet de budget primitif de l'année qui reprend les orientations du rapport d'orientation budgétaires du 8 février 2018.

- La section de fonctionnement, équilibrée à 3.711.544,00€, se décompose comme suit :
 - ✓ Recettes de fonctionnement :
 - chapitre 013 : atténuation des charges (remboursement rémunérations) : 70.000,00€
 - chapitre 70 : produits des services et du domaine : 350.000,00€
 - chapitre 73 : impôts et taxes : 2.286.680,00€ dont 1.295.000,00€ pour les taxes foncières et d'habitation. Ces taxes n'ont pas été augmentées depuis 2011.
 - chapitre 74 : dotations et participations : 959.864,00€ dont 554.416,00€ pour la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat.
 - chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 38.000,00€. Il s'agit de la location du bureau de poste et de la salle des fêtes.
 - chapitre 77 : produits exceptionnels pour 9.400,00€.
 - ✓ Dépenses de fonctionnement :
 - chapitre 011 : charges à caractère général : 843.000,00€. Prévision identique à 2017, elles représentent tous les achats nécessaires au fonctionnement des bâtiments et services.

- chapitre 012 : charges de personnel : 1.753.775,00€, prévision un peu inférieure à 2017 qui intègre les évolutions, revalorisations de carrières, la médecine professionnelle et assurance statutaire.
 - chapitre 65 : charges de gestion courante : 380.000,00€. Y sont reprises les dépenses liées aux subventions aux associations et CCAS pour 176.000,00€, les contributions aux organismes de regroupement pour 105.000,00€ et les rémunérations des élus.
 - chapitre 66 : intérêts de la dette : 122.200,00€. En baisse par rapport à 2017, ce chapitre intègre une dotation de 21.000,00€ pour les intérêts connus non échus de la dette.
 - chapitre 67 : charges exceptionnelles : 6.000,00€. Cette dotation reprend essentiellement les achats de prix aux écoliers.
 - chapitre 023 : prélèvement pour la section d'investissement (opération d'ordre) : 480.569,00€ en nette hausse par rapport à 2017 (+ 68,15%).
 - chapitre 68 : amortissements (opération d'ordre) : 126.000,00€. Il s'agit de l'amortissement des biens acquis précédemment.
- La section d'investissement, équilibrée à 898.669,00€, se décompose comme suit :
 - ✓ Recettes d'investissement :
 - le fonds de concours annuel de la CAD : 36.600,00€
 - un fonds de concours exceptionnel de la CAD lié à la construction des blocs sanitaires de l'école Brossolette : 74.500,00€
 - le fonds de compensation de la TVA (sur dépenses d'investissement 2016) : 141.000,00€
 - la taxe d'aménagement (liée aux permis de construire) : 40.000,00€
 - le prélèvement de la section de fonctionnement (opération d'ordre) : 480.569,00€
 - les amortissements (opération d'ordre) : 126.000,00€
 - ✓ Dépenses d'investissement :
 - frais d'études liés à la révision du PLU : 6.000,00€
 - travaux de voirie, éclairage public, signalisation routière : 282.000,00€
 - travaux de bâtiments dont mise en sécurité des écoles, accès, PMR... : 228.519,00€
 - équipements sportifs vestiaires stade : 50.000,00€
 - matériels, mobiliers pour écoles, services techniques, sports... : 25.250,00€
 - reversement d'un trop perçu de taxes d'aménagement : 18.300,00€
 - remboursement capital emprunts : 288.600,00€

Mis au vote, ce budget est adopté par 22 voix pour et 4 contre.

VI/ Personnel communal

Comme chaque année et essentiellement pour l'encadrement de l'Accueil Collectif de Mineurs (centre aéré), le Conseil Municipal autorise le recrutement de personnel saisonnier.

VI/ SIDEN SIAN – modifications statutaires

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts du SIDEN SIAN relative au principe de versement par une collectivité qui quitterait le syndicat, d'une contre partie correspondant à la valeur nette comptable des biens mis en place par le SIDEN SIAN, déduction faite des subventions perçues et du solde de l'encours de la dette qui s'y rapporte.

VII/ Motion du barreau de Douai

A l'unanimité, le Conseil Municipal soutient la motion du barreau de Douai contre la suppression du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Douai-Cambrai.

VIII/ Questions diverses

Madame le Maire donne des informations aux élus :

- sur le projet de béguinage de Norvège dans le site de l'ancienne usine LECCEL. L'architecte des bâtiments de France a validé les plans et les négociations continuent entre l'Etablissement Public Foncier et le propriétaire pour l'acquisition,
- sur le nouveau bureau de la crèche ainsi que la mise en place d'un comité de pilotage composé de membres de ce bureau et d'élus, conformément à la convention signée lors de la construction du nouveau bâtiment,
- sur la procédure de révision générale du PLU, l'enquête publique allant vraisemblablement se dérouler à partir de septembre prochain

Madame Annie Monnier, Adjointe, apporte également des informations sur deux actions à mener dans le cadre du programme Alim CAD pour une alimentation saine, à savoir une action « antigaspi » et une autre « Alimjeunesse ».